PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet du préfet
Direction des sécurités
Service interministériel de défense
et de protection civile

Le 4 juin 2022 à 11h00

LA PRÉFECTURE DE LA MOSELLE COMMUNIQUE

AVIS MÉTÉOROLOGIQUE DE NIVEAU ORANGE SUR LE DÉPARTEMENT MOSELLE

du samedi 4 juin à 18h00 au dimanche 5 juin 2022 à 6h00

ORAGES AVEC RISQUE FORT DE PHÉNOMÈNES VIOLENTS

Prévisions météorologiques

Le département de Moselle est placé par Météo-France en vigilance ORANGE pour un risque d'orages avec phénomènes violents.

- **durée de l'évènement : du samedi 4 juin 2022 à 18h00 au dimanche 5 juin 2022 à 6h00**
- **localisation : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges, Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne, Doubs, Jura, Haute-Saône et Territoire-de-Belfort**
- **intensité du phénomène : Les averses orageuses de ce samedi matin s'évacuent d'ici la mi-journée vers l'Allemagne et la Suisse, un temps calme et globalement sec s'installe ensuite jusqu'en fin d'après-midi. En début de soirée, un nouvel épisode pluvio-orageux débute sur la Bourgogne puis s'étend notamment en direction de la Lorraine en cours de soirée et première partie de nuit.**
  Ces orages présenteront localement un caractère violent avec un risque de grêle, de fortes rafales de vent jusqu'à 80 à 100 km/h et de fortes intensités pluvieuses qui pourront atteindre 20 à 40mm en 2 à 3 heures.
  L'épisode s'achève dimanche matin avec l'évacuation des orages les plus marqués par les frontières nord de la région Grand Est.

Conséquences possibles

- violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants ;
- des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger (chapiteaux, tentes, structures…) et les installations provisoires ;
- des inondations des caves et des points bas peuvent se produire très rapidement ;
- quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations ;
- et ainsi mise en danger des personnes qui pratiqueraient une activité de loisirs ou de sports exposée.

La préfecture demande

- de s'éloigner des arbres (ne pas s'abriter dessous), des forêts et des cours d'eau ;
- d'éviter les activités/rassemblements/manifestations extérieurs ;
- de s'abriter dans un bâtiment en dur et de ne pas s'abriter sous un habitat léger de type tente ou chapiteau ;
- de mettre à l'abri les biens exposés/sensibles au vent ou qui peuvent être inondés ;
- de se tenir informé et d'éviter de se déplacer ;

- d'éviter d'utiliser son téléphone et les appareils électriques ;
- de signaler sans attendre les départs de feu ;
- d'adapter la vitesse de son véhicule à l'état de la chaussée, à la visibilité et dans la traversée des zones boisées (chutes d'arbres ou de branches).

Pour plus de renseignements

- **prévisions météo : consulter le site www.meteo.fr ou le répondeur téléphonique sur la vigilance météorologique** : **05 67 22 95 00**
- **routes secondaires : consulter le site www.inforoute57.fr**